

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2020 sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch.

Le conseil de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana siège par vidéoconférence. Sont présents à cette vidéoconférence :

Mme Julie Bois  
M. Simon Roy  
M. Éric Arseneault  
Mme Lucie Crépeault  
M. Sébastien Morand

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.  
Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente par vidéoconférence.

### **2020-07-91 1. Ouverture de la séance et présences – Avis – Séance à huis clos**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois ;

**CONSIDÉRANT** que le 30 juin 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux a renouvelé par le décret numéro 690-2020 l'état d'urgence sanitaire ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Julie Bois et unanimement résolu par les conseillers que :

- Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ;
- À 20 h que la séance soit ouverte.

### **Adoptée**

### **2020-07-92 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de juillet tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal  
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana  
mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020 à 20 h  
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences – Avis – Séance à huis clos
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de juin
4. Correspondances :
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
  - 4.2 Lecture de la correspondance :
5. Administration
  - 5.1 Adoption des comptes à payer
  - 5.2 Covid-19
  - 5.3 Résolution de la MRC au sujet du branchement internet haute vitesse en Abitibi-Témiscamingue
  - 5.4 Cyclo-don
6. Législatif
  - 6.1 Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 245
  - 6.2 Avis d'infraction et autorisation de poursuite – Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*
7. *Varia*

- 8. Période de questions
- 9. Levée de la séance

**Adoptée**

**2020-07-93 3. Adoption du procès-verbal de juin**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2020.

**Adoptée**

**4. Correspondances :**

**2020-07-94 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

**Adoptée**

**4.2 Lecture de la correspondance :**

Aucune correspondance nécessitant une prise de décision n'a été reçue.

**5. Administration**

**2020-07-95 5.1 Adoption des comptes à payer**

## Comptes Juin 2020

<b>Comptes payés au courant du mois</b>		
<b>SALAIRES ÉLUS</b>		3 561,78 \$
<b>SALAIRES EMPLOYÉS</b>		19 446,60 \$
<b>FTQ</b>	FTQ remise mai	\$80,00
<b>HYDRO-QUÉBEC</b>	Rue Globale 01-05 au 31-05	\$136,92
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	DASQuébecmai	\$7 741,39
<b>MRC ABITIBI</b>	10 Panneaux Covid-19	\$283,05
	300 Masques jetables	\$311,82
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL</b>	DAS Féd mai	\$2 940,51
<b>VILLE D'AMOS</b>	Service d'incendie 2020	\$27 123,00
	Écocentre, enfouissement	\$5 621,28
<b>VISA DESJARDINS</b>	Cyberimpact, Zoom, Fumier	\$135,23
<b>TOTAL</b>		<b>67 381,58</b>

<b>Comptes payés par ACCÈS D</b>		
<b>ÉNERGIR</b>	8 mai au 8 juin 2020	\$79,84
<b>TOTAL</b>		<b>79,84 \$</b>

## Comptes payés par chèque

<b>ADN Communication</b>	Formation système d'alerte	\$1 832,07
<b>ATELIER DE RÉPARATION CARON &amp; FILS</b>	Location moteur canoe pr quai	\$137,97
<b>ATELIER KGM INC.</b>	Garde-boue camion	\$47,97
<b>B.C. SPORTS ET FILS INC.</b>	Sel à foin Parc 100e	\$155,04
	Sel à foin parc 100e et La Poi	\$103,37
<b>BMR BERGERON &amp; FILLES INC.</b>	Tuiles à plafond S-S Église	\$30,68
	Paillis cèdre	\$27,18
	Batterie drill et bois quai	\$367,33
<b>BOIS TURCOTTE LTÉE</b>	Clous pour jardins	\$11,96
<b>BOUTIQUE DU BUREAU GYVA</b>	Souris s-fil, carte mémoire	\$69,19
	papier 81/2 x 14 rose	\$17,35
	Surligneurs, pince, papiers	\$162,42
<b>BÉTON FORTIN INC.</b>	Chargement chemin garage	\$232,81
	Chargement chemin garage	\$105,30
	Chargement chemin garage	\$120,38
	Concassé bureau+garage	\$111,70
	Pisciculture	\$113,53
<b>CANADIAN TIRE</b>	Retour 2 x pièces quai	(\$29,87)
	Flotte, botte, salopette	\$183,93
	bout de hose à jardin	\$67,80
	Réparations quai (attaches)	\$59,28
	Cisaille, sécateur, pelle	\$132,51
<b>DENIS AUDET</b>	CCU 16 juin 20	\$25,00
<b>ENVIROBI</b>	Eska + encombrants mai 2020	\$2 513,94
<b>FERABI INC</b>	Tube carré en acier pour quai	\$58,12
	Tube spécial remorque	\$37,03
<b>FORMULES MUNICIPALES COMMERCIALES</b>	Livre minutes + index	\$364,01
<b>FOSSES SEPTIQUES PROTEC-NATURE INC.</b>	47 Vidanges fosses + 2 toilettes	\$11 037,60
<b>FÉDÉRATION QUÉB. DES MUNICIPALITÉS</b>	Règl. Q-2, r.22. Joël	\$350,50
	Gestion contractuelle	\$293,19
<b>GUY ALLARD</b>	CCU 16 juin 20	\$25,00
<b>H2LAB INC.</b>	Analyse Affluent, Effluent	\$121,70
<b>JEAN-MARIE GAGNON</b>	Castors	\$251,50
<b>L'infuseur Distribution</b>	3 x eau 18 L + 2 ret. consigne	\$37,00
<b>LAROUCHE BUREAUTIQUE</b>	Copies 14/03 au 14/06	\$559,87
<b>LAURENTIDE RE/SOURCES</b>	Collecte peintures	\$33,92
<b>LOCATION AMOS</b>	Plaque vib. Weber CF-3	\$69,49
<b>LOCATION LAUZON AMOS</b>	Épandeur	\$494,38
	Entretien coupe herbe	\$28,92
<b>LOCATION ÉLITE INC.</b>	Location camion eau juin	\$228,46

<b>LOISIR SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE</b>	Adhésion membre LSAT 20-21	\$103,48
<b>M&amp;M NORD-OUEST INC.</b>	Peinture pour quai	\$24,83
	Huile hydraulique et crochet	\$130,05
	Chaine 3/4 de 50 pieds	\$869,91
	Jonc de retenue, washer niveleuse	\$13,79
	Bout pr torche/mèches quai	\$159,28
	Gaz oxygène	\$66,92
	Divers pour inst. rideau s-s	\$68,42
<b>MANUEL OFFROY</b>	CCU 16 juin 20	\$25,00
<b>MARCEL BARIL LTÉE</b>	Asphalte froide	\$1 218,58
<b>MARTINE HAMEL</b>	Ass. fumiers et pommiers	\$97,95
<b>MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)</b>	Épingle serre	\$14,89
	Agenouilloir	\$17,24
	Mèche pour percer asphalte	\$17,24
<b>MICHELINE ST-PIERRE DUBOIS</b>	Remb. erreur de payement	\$200,00
<b>OPÉRATIONS FORESTIÈRES MÉNARD</b>	Refacturation Sylviculture Lav	\$1 744,75
<b>PETRONOR INC.</b>	Diesel juin	\$1 400,31
<b>POSTES CANADA</b>	Journal Juillet 2020	\$45,05
	Ouv. Registre ch Figuery juin	\$45,05
<b>PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)</b>	Essence Pick-up gris	\$109,61
	Essence pick-up brun	\$69,21
	20 gal. essence tondeuse/scie	\$100,43
	Essence pick-up brun	\$64,52
	Pick-up brun	\$86,49
	Pick-up brun	\$64,70
<b>SANIMOS INC.</b>	Location Conteneurs	\$247,20
	Collecte déchet, recycl, compo	\$6 206,31
<b>SEL WARWICK INC.</b>	12 ballots Abat-poussière	\$7 726,32
<b>SNC-LAVALIN STAVIBEL INC.</b>	Visite terrain drains, pluviom	\$1 874,83
<b>SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉN. PAJULA</b>	Récupération bardeau juin 2019	\$93,41
<b>SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC.</b>	Formulaires de transport	\$155,45
<b>SÉBASTIEN MORAND</b>	CCU 16 juin 20	\$25,00
<b>TRACTION AMOS (117)</b>	Antigel, exacto banque aliment	\$76,67
<b>Trionex Inc</b>	Réparation niveleuse cylindre	\$593,98
<b>ZIP LIGNES</b>	Panneau coroplast	\$8,05
	Panneau Gardez cet espace prop	\$58,00
	Panneau coroplast parc	\$8,05
	Panneau Gardez cet espace prop	\$58,00
<b>TOTAL</b>		<b>44 478,50</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>111 939,92</b>

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de juin pour un total de 111 939,92 \$.

## Adoptée

### 5.2 Covid-19

Mention est faite au sujet de l'état de la situation. On rappelle que les salles communautaires sont toujours fermées au public. Des questions sont posées quant aux séances du conseil à huis clos et des obligations de la Municipalité quant à la diffusion des enregistrements des séances.

### 2020-07-96 5.3 Résolution de la MRC au sujet du branchement internet haute vitesse en Abitibi-Témiscamingue

**CONSIDÉRANT QUE** l'évolution des technologies numériques et le virage priment pour une utilisation accrue de ces technologies dans toutes les assises de la société ;

**CONSIDÉRANT QUE** la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement s'est engagé déjà à plusieurs reprises à régler les problèmes de connectivité Internet, mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaires fiables, performants et abordables ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de connexion Internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un Internet haute vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande est le reflet du rapport d'expert commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Abitibi-Témiscamingue est la région où le taux de foyers branchés à Internet est le plus bas au Québec selon la dernière étude publiée par le CEFRIQ, organisme indépendant de recherche et d'innovation.

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

**CONSIDÉRANT QU'**une portion importante du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue et de la population ne sont pas desservis de façon adéquate en termes de service Internet et qu'il s'agit là d'une fracture numérique majeure, privant les citoyens d'un service essentiel et ralentissant grandement le développement des entreprises de tous les secteurs (agroalimentaires, touristiques, forestières, manufacturières) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les grands câblodistributeurs ont surtout travaillé à améliorer le service dans les noyaux plus densément peuplés parce que ce sont des secteurs plus rentables, et sachant que face à un service essentiel, il faut une intervention forte de l'État, non seulement sur le plan financier, mais aussi sur le plan de la vision requise sur la nécessité d'une couverture Internet pour 100% du territoire ;

**CONSIDÉRANT** un décalage important entre le Canada rural et celui des villes, entre le Québec rural et le Québec urbain ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers :

- **DE DEMANDER** l'intervention du gouvernement fédéral pour que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) déclare les services d'Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire comme services essentiels et qu'il y soit souscrit les énergies et les sommes requises très rapidement.
- **DE DEMANDER** au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), et ce, au regard des programmes disponibles, de prioriser une intervention visant le branchement à Internet haute vitesse de tous les foyers de l'Abitibi-Témiscamingue.

**Adoptée**

**2020-07-97    5.4    Cyclo-don**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le passage des vélos sur le territoire de la municipalité dans le cadre du prochain Cyclo-don de la Ressource et de réserver le Mirad'Art si besoin.

**Adoptée**

**6. Législatif**

**2020-07-98    6.1    Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 245**

*Tel que le prévoit l'article 532 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, madame la secrétaire-trésorière Anne-Renée Jacob, dépose le certificat présentant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement d'emprunt 245.*

**CONSIDÉRANT** le résultat obtenu suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relative au Règlement 245 ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter le règlement n'a pas été réputé approuvé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement doit avoir été approuvé par les personnes habiles à voter avant d'être soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relative au Règlement 245 représente de façon significative la position de la population ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 559 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités stipule que le conseil peut retirer le règlement ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'abroger le Règlement d'emprunt 245 et de mettre fin au projet de réfection et de recouvrement par un traitement double surface des chemins du secteur Figuery.

**Adoptée**

**2020-07-99 6.2 Avis d’infraction et autorisation de poursuite – Règlement  
d’application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes  
par la mise en place d’un encadrement concernant les chiens**

**CONSIDÉRANT** l’incident survenu le 1<sup>er</sup> avril 2020 alors qu’un chien a mordu une citoyenne ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a établi les pouvoirs qu’une municipalité locale peut exercer à l’égard d’un chien ou de son propriétaire ou gardien ainsi que les modalités de l’exercice de ces pouvoirs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a tenté à quelques occasions de convenir d’une date pour soumettre le chien à un examen afin que son état et sa dangerosité soient évalués, et ce en regard de l’article 5 du *Règlement* ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n’a aucune nouvelle du propriétaire du chien afin de procéder à cet examen ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d’autoriser madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à signifier au propriétaire du chien un avis d’infraction indiquant le délai dont il dispose pour s’y conformer ainsi que les conséquences de son défaut.

**Adoptée**

**7. Varia**

Aucun sujet au varia.

**8. Période de questions**

Mention est faite à l’effet que les citoyens qui ont des questions peuvent les adresser à la directrice générale.

**2020-07-100 9. Levée de la séance**

À 20 h 27, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

**Adoptée**

\_\_\_\_\_  
Martin Roch, maire

\_\_\_\_\_  
Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière